

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Madame Ch. SMEYSTERS, Echevine
Place Colignon
1030 SCHAERBEEK.

V/Réf : B/204/13/IS/MC
N/Réf. : AVL/CC/SBK-2.154/s.365
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SCHAERBEEK. Rue des Palais, 13. Transformation d'un immeuble de logements.

En réponse à votre lettre du 11 février sous référence, réceptionnée le 17 février 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 2 mars 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

L'immeuble sur lequel porte la demande est mitoyen du bien classé sis au n°11 – immeuble d'origine néo-classique, transformé par Antoine Courtens en style Art déco – et est situé dans la zone de protection de celui-ci.

Le projet envisage la transformation intérieure du bâtiment (modification des circulations et de l'organisation spatiale) et une extension en toiture (+ 18m²) permettant l'aménagement de 2 duplex en lieu et place des 3 petits logements actuels.

Si les transformations ne connaissent aucune répercussion visible côté rue des Palais, elles entraînent un remodelage complet de la façade côté rue de la Poste tant au niveau de sa composition que de son gabarit.

En regard de la médiocrité actuelle de cette façade, tant du point de vue des matériaux que de son esthétique, l'équilibre et les proportions de la façade projetée présentent une amélioration par rapport à la situation existante et une alternative plus adéquate au voisinage d'un bien classé. Le nouveau gabarit semble bien adapté à l'autre mitoyen et le couvre mur prévu au pignon latéral de la maison devrait offrir au bien classé une « toile de fond » plus acceptable.

Bien qu'elle soit globalement favorable au projet, la Commission émet cependant une nette réserve en ce qui concerne le matériau des futurs châssis : prévus en PVC, ceux-ci causeront un préjudice esthétique évident tant au bien classé voisin qu'à l'autre maison mitoyenne de belle qualité. La Commission s'oppose donc fermement à l'emploi de ce matériau tant pour des raisons esthétiques que de développement durable. Elle préconise l'installation de menuiseries en matériau noble.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L. – D.M.S. . A.A.T.L. – D.U.